



MANIPULATION DES R.I.A.

Robinet d'incendie armés - 2 heures

EXTINCTEURS - RIA

Le participant sera capable de mettre en action un Robinet d'Incendie Armé (RIA) en respectant les consignes d'utilisation et les règles de prudence liées au risque incendie et à l'utilisation d'eau dans un local. Il mettra en application ses compétences dans le cadre de son travail en agissant rapidement sur un départ de feu et en alertant les secours adaptés, conformément aux règles de sécurité de l'entreprise.

Durée : 2 heures

(3 heures si manipulation des extincteurs souhaitée - 1 demi-journée)

Nombre de candidats : 2 à 10 personnes

Au-delà, une formation supplémentaire est nécessaire.

Programme de la formation et compétences intermédiaires

- Théorie sur la **naissance et le développement d'un incendie**.
 - ~ Causes et conséquences d'un incendie
 - ~ Naissance et modes de propagation du feu.
 - ~ L'alerte des services de secours.
- Connaissances de base sur les **Robinet d'Incendie Armés (RIA)** de l'entreprise.
 - ~ Description des RIA (Débit, diamètre, longueur, pression, types de jets, utilisation).
 - ~ Utiliser un RIA en sécurité (Rappel des consignes, les phénomènes thermiques, le risque électrique)
 - ~ Implantation des RIA sur le site (moyens de reconnaissances, règles d'implantation, visite de site)
- **Manipulation des RIA** sur simulateur de flammes (en sécurité, à l'air libre et en dehors de la voie publique).



Animateur : 1 formateur, sapeur-pompier expérimenté et en activité.

Pédagogie active et participative.

Evaluation : Formative (au long du stage).

Recyclage : Conseillé chaque année par l'assemblée plénière des sociétés d'assurances dommages - APSAD.

Mention réglementaire apposée sur le registre de sécurité de l'établissement.

Public visé, législation et préconisations

- Tout salarié, cadre, dirigeant, stagiaire, apprenti de votre structure.
- **Obligations et préconisations** : article L.231-3-1, Art. R.4227-39 du code du travail, CTR.6 APSAD.

Adaptation à l'entreprise

- Programme modulable en fonction des risques d'incendie de l'entreprise.
- Conseils et visite préalable de l'établissement possibles, **sur demande**.
- La manipulation des RIA ne peut se réaliser qu'à l'air libre sur une partie privative de l'établissement. L'accord du propriétaire des lieux est nécessaire.

Formalités administratives

- ~ Support de cours, attestation de formation et de présence remis à chaque participant.
- ~ Feuilles de présence et d'émargement.
- ~ Evaluation de la formation par les participants transmis à vos services.

